

Concepts de base en santé publique

Prof. E. Kabengele Mpinga

Plan

- 1. Importance des concepts de concepts**
 - 2. Concepts de santé et de santé publique**
 - 3. Modèles théoriques dans l'évolution de la santé publique**
 - 4. Santé: un droit fondamental?**
 - 5. Liens entre Santé et droits de l'homme**
 - 6. Santé Communautaire et Soins de Santé primaire**
 - 7. Éléments de conclusion**
-

1. Importance de concepts de concepts

1.1. concepts de base

- Représentation **mentale des objets, des idées conçues** par l'esprit et classées en fonction de points communs permettant de comprendre les relations existant entre elles (voitures, motos, camions: véhicules)
 - **Idées originales** servant à l'élaboration d'une démarche structurée pour la création ou la promotion d'un produit.
-

- **Unités fondamentales de la langue**, ici des termes de base d'une discipline scientifique permettant d'articuler les démarches les théories et les pratiques
-

1.2. Utilité de concepts de base d'une discipline

- Construire l'identité d'une discipline ou d'un champ de recherche;
 - Contribuer au développement des méthodes d'analyse;
 - Faciliter la compréhension entre producteurs et utilisateurs des connaissances;
 - Contribuer à la critique de connaissances produites et au développement de la discipline
-

1.3. importance de la santé parmi besoins sociaux ,économiques et politiques: Google results 13 septembre 2016

Besoins sociaux	Google Results
1. Logement	56 100 000
2. Habillement	15 500 000
3. Sécurité	70 100 000
4. Transport	1 030 000
5. Alimentation	108 000 000
6. Santé	313 000 000

2. Définition de la santé



- La santé est un **état de complet bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
- La **possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain**, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.

OMS, 1946



- Un état de complet bien-être, physique, mental, social
 - Pas uniquement une absence de maladie
-

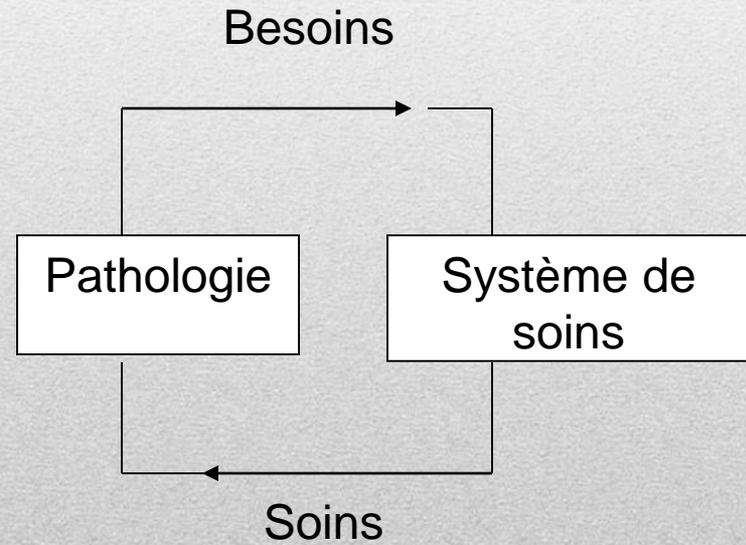
3. Modèles Théoriques et Evolutions

3.1. le modèle biomédical « Classique et Dominant »



- **Santé égale à absence de maladie**
 - Les causes de la maladie sont spécifiques
 - Les causes sont établies scientifiquement

 - **L'objectif du système de santé est**
 - Le contrôle et l'élimination de la maladie
 - Le rôle des soignants est de rétablir le fonctionnement de la machine corporelle
-



3.2. le modèle « économique »

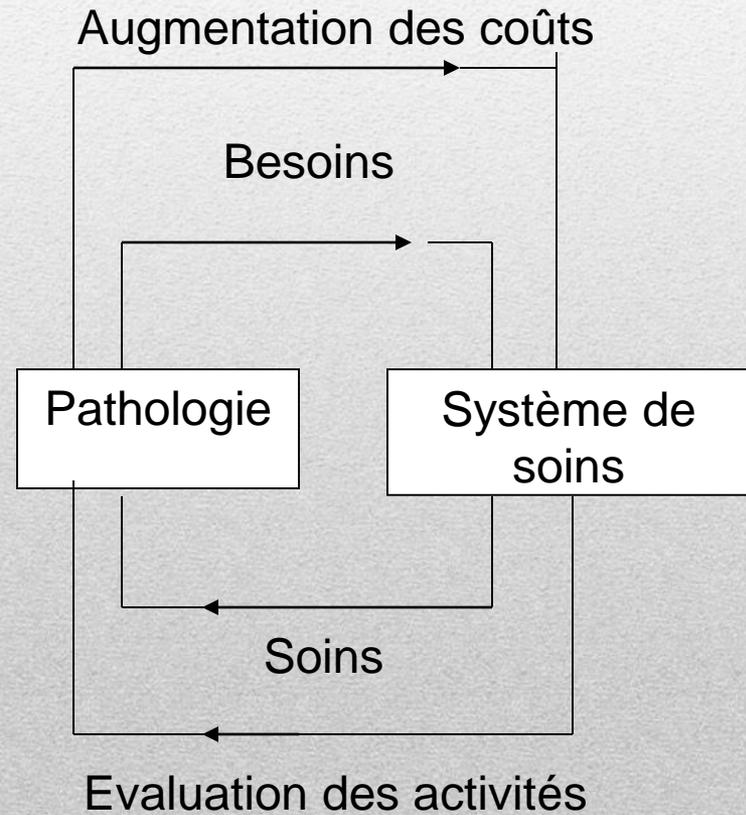


Ajustement entre

- besoins quasi illimités des individus
- capacité de production limitée de la société

Efficacité économique alliée à
efficacité thérapeutique

Un marché « particulier »



3.3. le modèle « anthropologique et de santé publique »



la Santé « au centre »

- Approche anthropologique

- Maladie comme construction sociale

- Approche santé publique

- Outils
 - Épidémiologie, planification, communication, etc

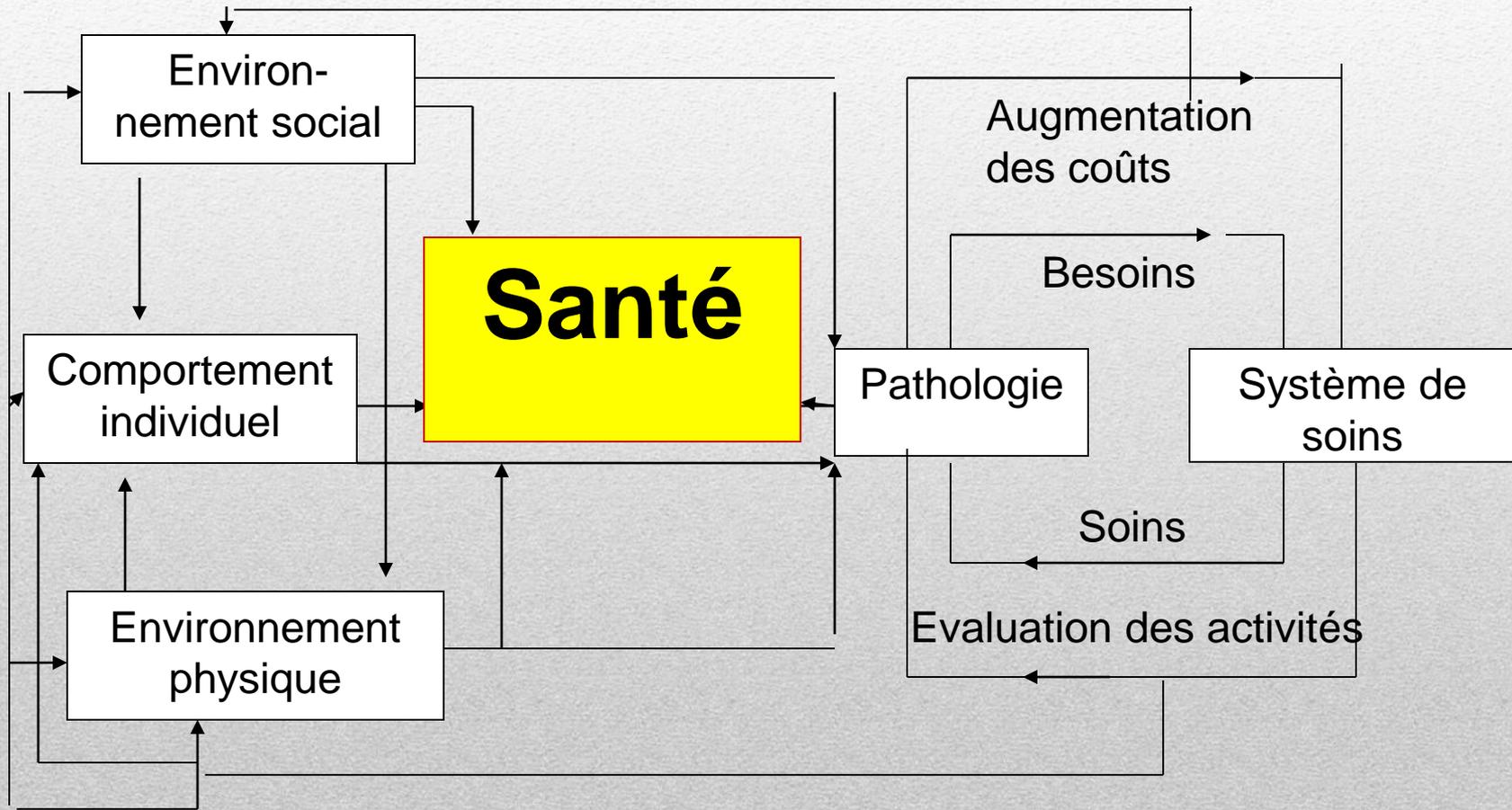


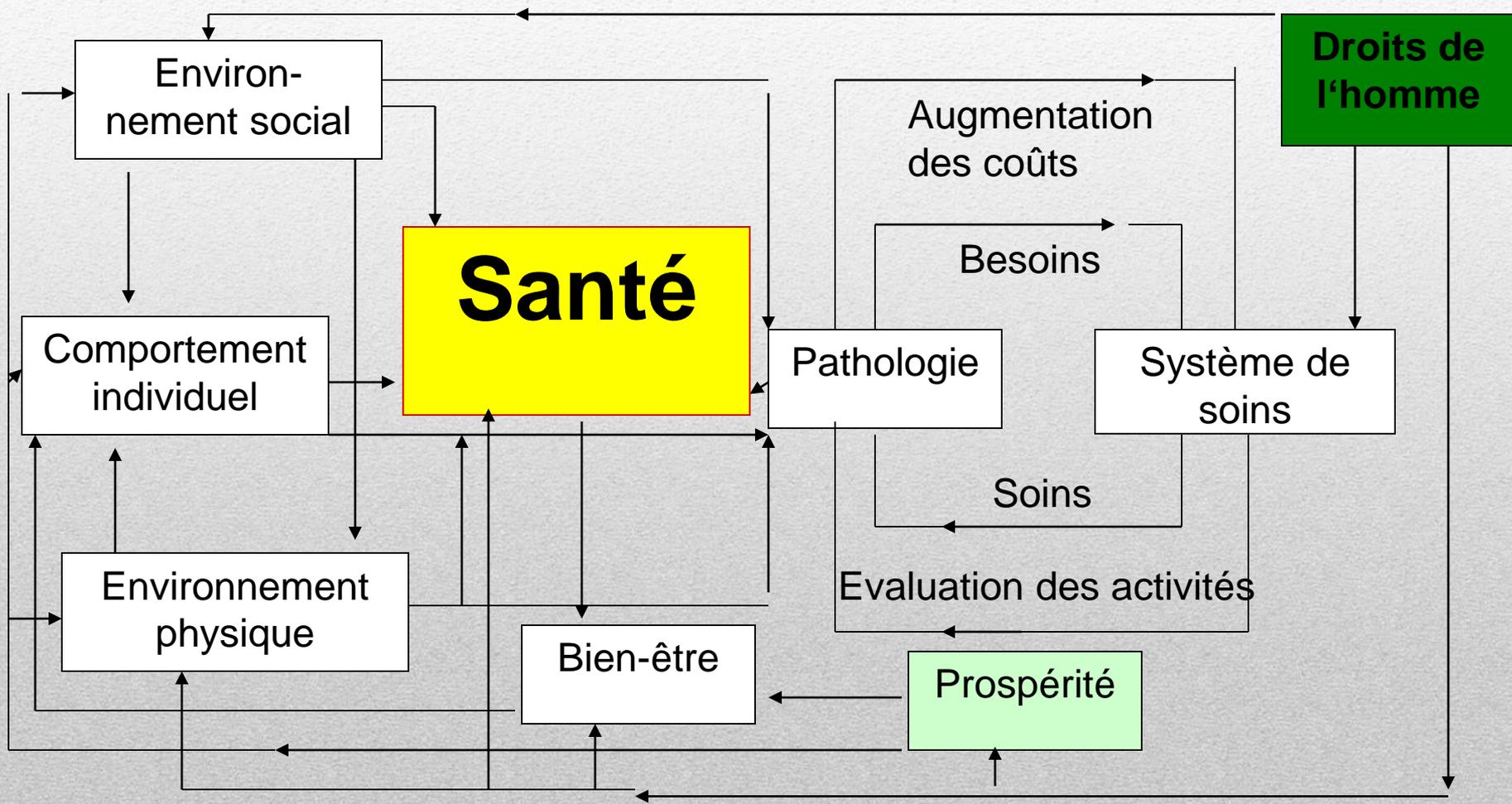
la Santé « au centre »

- Facteurs de protection et
- Facteurs de risque

- Comportements individuels
- Environnement social
- Environnement physique







4. La Santé : un droit fondamental



- C'est un **droit fondamental** de chaque être humain, sans distinction. OMS, 1946



Droit à la santé ?

Déclaration Universelle des droits de l'homme 1948

Article 25/1

Toute personne a

• **droit à un niveau de vie suffisant**

- **pour assurer sa santé**, son bien-être et ceux de sa famille,
 - notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires
-

Droit à la santé ?

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966

Art. 12/1

Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent

•le droit qu'a toute personne de

- jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.**
-

Droit à la santé ?

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966

Art. 12/2

Les mesures que les Etats devront prendre :

- **diminution de la mortalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant;**
 - **amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle;**
-

Droit à la santé ?

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966

Art. 12/2

Les mesures que les Etats devront prendre :

- **Prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres**, ainsi que la lutte contre ces maladies;
 - **Création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.**
-

Droit à la santé ?

Observation Générale 14/2000 du CESCR

Art 1.

- **La santé est un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice des autres droits de l'être humain.**
 - **Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité.**
-

Droit à la santé ?

Observation Générale 14/2000 du PIDESC

- Clarifie des caractéristiques du droit à la santé:
 - **Les pré-requis de la santé**
 - p.ex. eau/sanitaires; nourriture; logement; travail; education; “gender equity
 - **Libertés individuelles**
 - p.ex.. refus de ‘un traitement perçu comme dégradant
 - **Droits**
 - p.ex. accès à l’eau potable; accès à des services de soins de santé primaire
-

Droit à la santé ?

Observation Générale 14/2000 du PIDESC

- Les Etats ont l'obligation d'assurer
 - **Le Respect**
 - i.e. ne pas interférer dans la jouissance du droit
 - **La Protection**
 - i.e. empêcher des tiers d'interférer avec la jouissance du droit
 - **La Mise en oeuvre**
 - i.e. adopter des mesures appropriées pour la mise en oeuvre du droit
-

Droit à la santé ?

Observation Générale 14/2000 du PIDESC

- Les Etats ont l'obligation de fournir des services de soins et des programmes de santé publique
 - Fonctionnels et répondant aux besoins **Disponibilité**
 - Accessibles à tous sans discrimination **Accessibilité**
 - Respectant l'éthique et les sensibilités culturelles **Acceptabilité**
 - Appropriés médicalement et scientifiquement **Qualité**
-

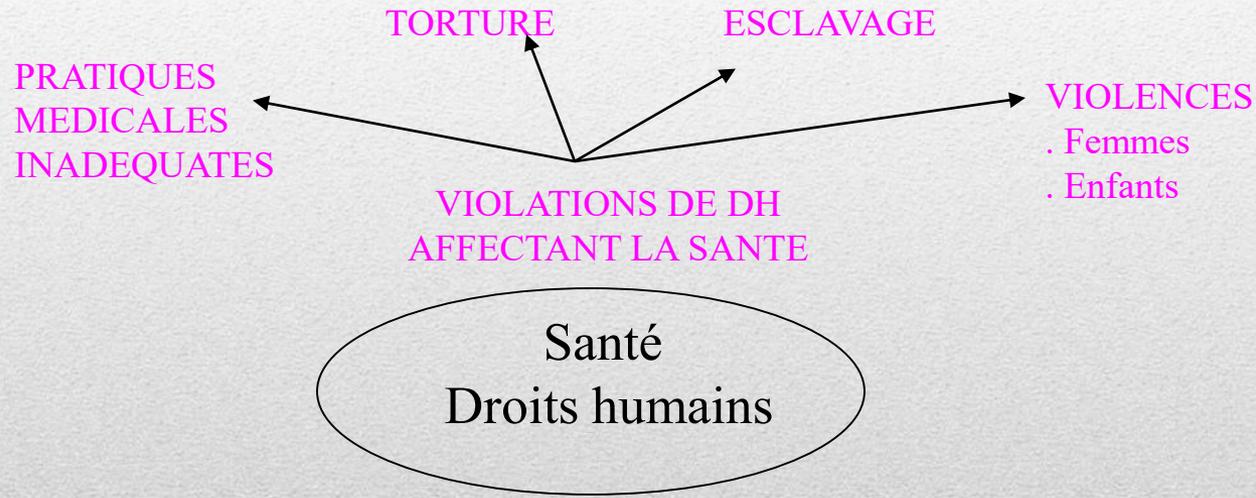
Droit à la santé ?

Le Droit à la santé est reconnu dans de nombreux traités, pactes, conventions, chartes et déclarations, p.ex.

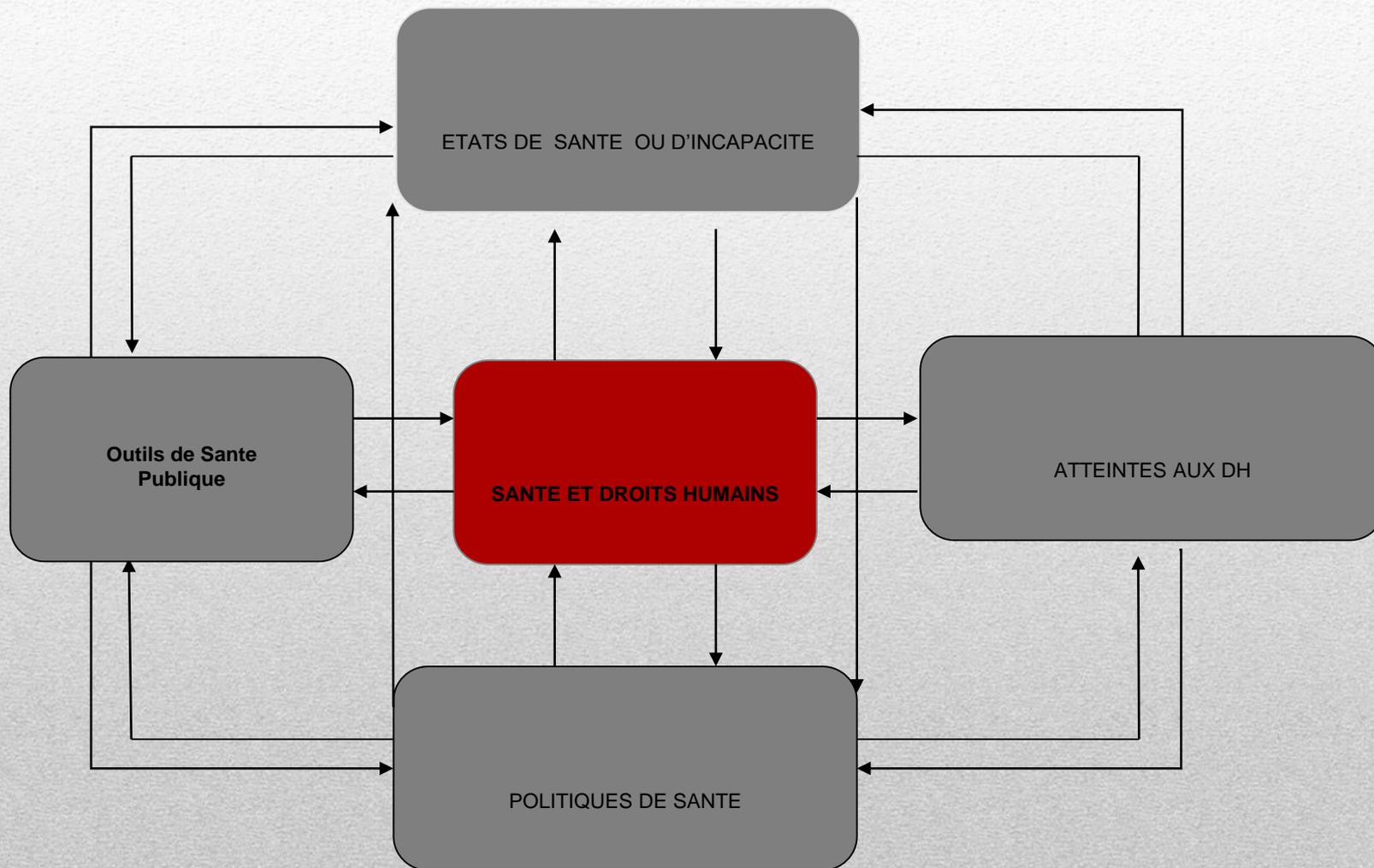
- 1961** Charte Sociale Européenne
 - 1978** Déclaration d'Alma Ata sur les Soins de santé primaires
 - 1981** Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples
 - 1989** Convention des Droits de l'Enfant
 - 1993** Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes
 - 2006** Convention sur les Droits des personnes vivant avec un handicap
-

5. Liens entre Santé et Droits humains

Santé -Droits humains : liens forts et complexes



Le lien Santé -Droits humains est complexe ET fort



Définition de l'OMS 1946



- La santé est un **état de complet bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
 - La **possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain**, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.
-

6. Santé communautaire et SSP

Santé communautaire-Soins de santé primaires- Prévention-Promotion de la santé: *phase I*



- **1950-OMS**
 - Soins
 - Prévention des maladies
 - **1960-OMS**
 - Planification sanitaire
 - Participation des populations
-

Santé communautaire-Soins de santé primaire- Prévention-Promotion de la santé: *phase 2*



- **1960-Universités américaines**
 - Recherche dans la communauté sur facteurs de risque de maladies
 - Evaluation de programmes de santé
- **1970-Grande-Bretagne**
 - Spécialistes en santé des communautés
 - Evaluation des besoins
 - Contrôle, mise en œuvre, évaluation de programmes

Santé communautaire-Soins de santé primaire- Prévention-Promotion de la santé: *phase 3*



- 1960/1970/1980
 - Alma Ata / Ottawa
 - La Santé pour Tous
 - Programme Elargi de Vaccination
- Établissement des priorités
- Responsabilité des Etats
- Engagement de la communauté internationale
- Changements de comportements et de structures

- Les soins de santé primaires sont des soins de **santé essentiels** fondés sur des **méthodes et une technologie pratiques, scientifiquement viables et socialement acceptables**, rendus **universellement accessibles aux individus et aux familles** dans la communauté par leur pleine **participation** et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à **chaque stade de leur développement** dans un esprit **d'auto responsabilité et d'autodétermination**.« Alma Ata, 1978
-

Santé communautaire-Soins de santé primaire- Prévention-Promotion de la santé: *phase 3*



- **1970/1980**
 - **Théologie de la libération**
 - Mobilisation sociale
 - Lutte contre la pauvreté
 - Alphabétisation avant tout
 - Dimension spirituelle de la santé
 - Engagement politique
 - Réalisations de projets de société

Santé communautaire-Soins de santé primaire- Prévention-Promotion de la santé: *phase 4-5*



- **1990**
 - **Evidence-based**
 - public health
 - health promotion
 - medicine
 - **2000**
 - **Value - based**
 - public health
 - health promotion
 - medicine
-

- Une communauté est une **collectivité**, un groupe de personnes vivant ensemble dans des **conditions spécifiques d'organisation et de cohésion sociale**. La communauté se définit par rapport à un **lien social, de travail ou de lieu**.

- La santé communautaire exige la participation des membres de la communauté en vue de:
 - **analyser la situation sanitaire de la communauté**

 - **identifier le problème, choisir les priorités**

 - **définir les objectifs et activités, mobiliser les ressources**
 - **organiser et conduire l'action**
 - **évaluer l'action**

7. Éléments de conclusion

- Importance de **clarification et critiques** de concepts de base de toute discipline scientifique;
 - **Implications méthodologiques** de définitions, des indicateurs et critères d'évaluation de problèmes de santé;
 - **Nature large** du concept de santé et de santé publique;
 - Prise en compte de **communautés** comme cadre d'évaluation et d'intervention en santé
 - Rôle **des droits de l'homme** comme indicateurs de l'état de santé de populations.
-